

PSE1

Premiers Secours en Équipe de niveau 1

> Première formation ou recyclage

 Wattignies ou sur demande 


Certificat de compétences de l'unité d'enseignement
 « Premiers Secours en Équipe de niveau 1 »

Objectifs

Première formation

- + Évoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi
- + Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente pour soi-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants
- + Réaliser un bilan et assurer sa transmission aux services appropriés avant de surveiller la victime
- + Réaliser les gestes de premiers secours face à une personne
- + Assister des équipiers secouristes, lors des manœuvres d'immobilisations, de relevage ou de brancardage
- + Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime

Formation de recyclage

Les objectifs sont identiques à ceux de la première formation, avec :

- + Réaffirmer le rôle de secouriste
 - Assurer la sécurité individuelle et collective,
 - Examiner la victime,
 - Alerter les secours appropriés,
 - Réaliser les gestes de secours nécessaires et possibles,
 - Surveiller la ou les victimes dans l'attente des secours.

Atouts pédagogiques

- + Exposé interactif
- + Démonstration pratique
- + Démonstration pratique dirigée
- + Des formateurs d'expérience
- + Le CREPS fait partie de l'Équipe Pédagogique Nationale de Secourisme et est précurseur des évolutions en termes de formations

L'unité d'enseignement « Premiers Secours en Équipe de niveau 1 » a pour objectif de faire acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.



Élodie LESAFFRE

Coordonnatrice du PSE1 ou recyclage
 elodie.lesaffre@creps-wattignies.sports.gouv.fr

Gestion et suivi administratifs

formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr



PREMIÈRE FORMATION

- + Durée de la formation : 42 h
- + Sessions sur demande avec un minimum de participants

PARTIE 1 - 2H00

Évaluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi

PARTIE 2 - 2H30

Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants

PARTIE 3 - 3H30

Réaliser un bilan et assurer sa transmission aux services appropriés

PARTIE 4 - 26H30

Réaliser les gestes de premiers secours face à une personne :
+ victime d'une obstruction des voies aériennes | 2h30
+ victime d'un saignement abondant | 2h30
+ ayant perdu connaissance | 3h30
+ en arrêt cardiaque | 8h30
+ victime d'une détresse respiratoire, circulatoire ou neurologique | 2h00
+ présentant un malaise | 2h00
+ présentant un traumatisme des membres ou de la peau | 5h30

PARTIE 5 - 2H00

Assister des équipiers secouristes, lors de manœuvres d'immobilisation, de relevage ou de brancardage

PARTIE 5 - 6H00

Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime

RECYCLAGE

- + Durée de la formation : 6 h
- + Sessions sur demande avec un minimum de participants

Révision et adaptation des :

- + techniques de premiers secours qui sont réalisables par un seul secouriste, sans matériel
- + techniques qui nécessitent un matériel spécifique de premiers secours et qui font partie du lot minimum ou complémentaire de premiers secours

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Cas pratique